

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 11 mai 2012

Service instructeur Service Insertion et Développement Local **N°** CP-2012-5-4-4

Service consulté

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJET D'ACTION MIS EN OEUVRE PAR DEUX COLLÈGES

Résumé: Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires est un dispositif doté de 30 000 € en 2012, destiné à encourager et à soutenir des projets d'actions mis en œuvre dans et aux abords des collèges afin de prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Ce fonds, initié par le Conseil Général de manière volontariste, s'inscrit dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse.

Ainsi, les collèges de Mulhouse (Wolf) et de Burnhaupt le Haut (Nathan Katz) présentent chacun un projet, pour un montant total de 1 875 €.

Il est proposé d'autoriser, pour les actions présentées, le versement du financement correspondant aux collèges porteurs des projets.

Les projets susceptibles d'être soutenus par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS), doivent impérativement émaner des établissements scolaires eux-mêmes. Si la priorité est donnée aux actions proposées par les collèges classés en Zone d'Education Prioritaire, une attention particulière peut être portée aux collèges non classés en ZEP mais présentant certains indicateurs de difficultés. Les actions mises en œuvre doivent être partenariales et mobilisatrices, argumentées et évaluées, inscrites dans la durée et en cohérence avec les actions menées sur le territoire environnant.

Le dispositif se caractérise par une grande souplesse de mise en œuvre puisque les projets peuvent être présentés tout au long de l'année et examinés au cas par cas, par une Cellule Technique, composée de représentants du Conseil Général et de l'Inspection Académique.

Après étude des dossiers de demandes de financement, présentés par les collèges cités cidessus et sur avis favorable de l'Inspection Académique, deux projets sont soumis à la Commission Permanente pour validation et financement.

Le coût de ces projets s'élève à 1 875 €.

Collège	Intitulé du projet	Responsables du projet	Partenaires	Financement sollicité en euros
Collège Wolf Mulhouse	« Les 7 estimes de soi »	Assistante sociale du collège	Equipe enseignante	1400
Collège Nathan Katz Burnhaupt le Haut	« Médiation par les pairs »	Conseillère principale d'Education	Association AMELY pour la formation des médiateurs	475

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, il est proposé d'attribuer un crédit global de 1 875 €.

La dépense est à prélever sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir accorder et autoriser le versement des subventions aux collèges porteurs des projets, soit :

- 1 400 € au collège Wolf de Mulhouse,
- 475 € au collège Nathan Katz de Burnhaupt le Haut.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 MAI 2012

Fonds d'intervention Préven. des Violences Scolaires PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FVS04341	COLLEGE BURNHAUPT LE HAUT - NATHAN KATZ Médiation par les Pairs	475,00
	COLLEGE MULHOUSE - WOLF Les 7 estimes de soi	1 400,00

Total 1 875,00